

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW code 01
HEBBIL

RAGE DU RATON LAVEUR

OPÉRATION PRÉVENTIVE SUR LA RIVE-SUD DE MONTRÉAL DU 26 AU 30 MAI 2008

Longueuil, le 26 mai 2008 – Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) informe la population qu'il mène actuellement, jusqu'au 30 mai prochain, une opération préventive pour empêcher l'apparition de la rage du raton laveur sur la Rive-Sud de Montréal. Cette opération est la première phase des opérations de contrôle prévues en 2008 pour éliminer la rage du raton laveur au Québec.

Cette opération a pour but de vacciner par voie orale les ratons laveurs, mouffettes et renards. Elle consiste à épandre manuellement au sol des appâts vaccinaux dans certaines zones et à larguer le même type d'appâts, à partir d'hélicoptères, dans les secteurs boisés de la Rive-Sud de Montréal.

Ainsi, des équipes du MRNF, clairement identifiées, se déplaceront avec leurs véhicules et équipements pour procéder à l'épandage manuel des appâts vaccinaux. De plus, des hélicoptères voleront à basse altitude pour répandre le même type d'appâts qui ressemblent à de petits sachets de plastique de couleur brun-verdâtre dans lesquels se trouvent les vaccins.

Le territoire couvert correspond à une bande d'environ dix kilomètres de large à partir de la rive sud du Saint-Laurent, comprise entre Kahnawake, à l'ouest, et Varennes, à l'est. La même opération sera répétée en août afin de vacciner les animaux nés au printemps.

« Aucun cas de rage du raton laveur n'a été signalé jusqu'à maintenant en 2008 sur la Rive-Sud de Montréal. Nos interventions visent à créer une barrière de protection pour empêcher l'apparition de la rage du raton laveur sur ce territoire », a tenu à préciser M. Pierre Canac-Marquis, coordonnateur des opérations de contrôle de la rage du raton laveur au MRNF.

Quelques conseils pour les citoyens

Pour assurer le succès de l'opération, les citoyens sont invités à suivre quelques consignes :

- Ne pas manipuler les appâts vaccinaux, même s'ils ne présentent aucun danger pour les personnes, les animaux ou l'environnement;
- En cas de contact avec un appât perforé ou brisé, il faut composer le numéro qui apparaît au dos des appâts ou joindre le service Info-Santé au numéro 811;
- Ne jamais approcher les animaux inconnus. En cas de morsure, laver la plaie à grande eau et au savon pendant 10 minutes et communiquer avec Info-Santé;
- Consulter un vétérinaire pour faire vacciner contre la rage les animaux de compagnie qui vont à l'extérieur, notamment les chiens et les chats;
- Garder les poubelles extérieures hors de la portée des animaux;
- Signaler les ratons laveurs, mouffettes ou renards désorientés, anormalement agressifs, paralysés ou morts à Services Québec au 1 877 644-4545.

Les opérations de contrôle et de surveillance de la rage du raton laveur sont gérées par un comité interministériel regroupant des représentants du MRNF, du ministère de la Santé et des Services sociaux, des directions de santé publique de la Montérégie et de l'Estrie, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de Services Québec, de

l'Agence canadienne d'inspection des aliments et de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal.

Pour plus de détails sur nos interventions et sur la rage en général, consultez l'adresse suivante : www.rageduratonlaveur.gouv.qc.ca.

- 30 -

Source :

Chantal Drapeau
Direction des communications
Ministère des Ressources naturelles
et de la Faune
418 627-8609, poste 3003

Information :

Pierre Canac-Marquis
Service de la biodiversité et des maladies de
la faune
Ministère des Ressources naturelles
et de la Faune
418 627-8694, poste 7422